

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	0301	Société :	AGMAG
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		SOUKI BOUHAIB	
Date de naissance :		25-12-192	
Adresse :		9 RUE DES IAIS BEAII SEJOUR CASABLANCA	
Tél. :	06-6132-15-88 05-22-36-62-43	Total des frais engagés : 519,42 Dhs	

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :			
Date de consultation :	01/11/23	Nom et prénom du malade :	SOUKI BOUCHAIB
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Affil		
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD	<input type="checkbox"/> ALC	Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA B ACCUEIL Le : 01/11/23  
Signature de l'adhérent(e) :



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/11/13	6	1	300,-	Dr. KHALIL SP. SAIDI Chirurgien Orthopédiste 198, Bd. Gharbi tel: 0522 99 42 41 - Fax: 0522 99 42 41
01/11/13	8/10	1	200,-	Dr. MOUSSSEFI en ORL Sieur

## EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Distribution Spécialiste Mohamed Dahbi Manufacture Clinique Oasi Tél : 0522 99 42 40
<b>PHARMACIE DAHBI</b> Bloc 66, N° 13 Bld. Sidi Othmane Casablanca Tel : 05 22 55 76 00	01/11/23	19,40

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

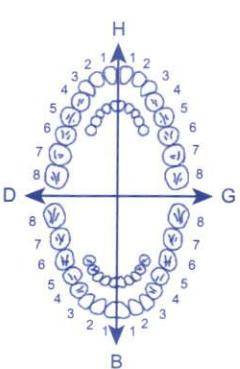
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **(Création, remont, adjonction)**



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca, le

01/11/2013

2013

Le Docteur

Prie M<sup>e</sup> Sonki Béridhi

d'accepter l'expression de ses sentiments distinguée et  
lui présente suivant l'usage, sa note d'honoraires

Pour

225

Moyen dû

S'élevant à la somme de

deux cent cinquante et deux francs

Dhs

Dr. Khalid YOUSSEFI  
Spécialiste en ORL  
Clinique ORL Beauséjour  
198, av Ghandi  
Tél: 0522 89 42 41 - Fax: 0522 89 42 40

# مصحة بوسجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR

O.R.L.

Dr B. MOKRIM

Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI

O.R.L.

Immuno-allergologie



el 01/61/23

B Sanki Bouhri

19,40

① Antibiosynalair AS

V 19,40 x 2 / 105 gms

oem de

19,40

PHARMACIE DAHBI  
Boulevard N° 13 Bis 2<sup>e</sup> étage  
Casablanca  
Tél : 05 22 55 76 00

Dr. Khalid YOUSSEFI  
Spécialiste en ORL  
Clinique ORL Beauséjour  
Tél : 0522 99 42 40 - Fax : 0522 99 42 40

# PHARMACIE DAHBI

**PHARMACIE DAHBI**  
Bloc 66, N° 13 Bât. 3, Sidi Othmane  
Casablanca  
Tel : 05 22 55 76 00

SOUKI BOUNCHAIR  
MUPRAS  
IEF: N.22 - 0024600  
N=

Facture N°: .... 20 .....

DATE : ...01/11/2023

Arrêtée la présente facture à la somme de :

« DIX NEUF DHS ET QUARANTE CENTIMES.

**PHARMACIE D'AMBIA**  
Bloc 66, N° 13 Bis 2<sup>e</sup> Othmane  
Casablanca  
Tel : 05 22 55 76 00